



# Bilatérale DGRH/SSA

## du 4 février 2021

**Force Ouvrière FO** était représentée par : Annick VIDAL (HIA Lavéran), Norbert FAURE (HIA Robert Picqué), Eric MONDANGE (HIA Desgenettes), Serge SCALONE (HIA Sainte Anne), Franck AVRIL (HIA Clermont-Tonnerre).

La Direction Générale des Ressources Humaines du service de santé des armées (DGRH/SSA) par Madame MOELLO et Monsieur MAUGÉ.

### ■ **Ordre du jour**

#### • **SEGUR de la Santé**

Phase 1 : Le CTI (Complément technique indiciaire 183,00 €).

Phase 2 : Les revalorisations salariales des personnels paramédicaux (grilles indiciaire).

Phase 3 : Évolutions statutaires (passage des AS de C en B, des TPC de B en A PCRMT).

- **PLAN AMBITION 2030** – Avenir de la Médecine hospitalière
- **Crise sanitaire** COVID-19 et stratégie vaccinale du SSA.
- **Avancements au SSA - REO 2021**
- **Décrets et arrêtés** du 24 décembre 2020 de **transposition** des primes FPH à la FPE (quid de la Prime Buzyn = Prime Urgences ?).

Les élus **FO** au Comité Technique de Réseau (CTR) ont choisi de vous retransmettre de façon détaillée ce compte rendu dans le but d'éviter toute interprétation et incompréhension des informations reçues par d'autres OS dont certaines, non signataires du Ségur de la Santé, sèment l'incertitude chez les agents !

**FO** reste très attaché à la défense des intérêts matériels et moraux des agents et suit de très près depuis plusieurs années tous les dossiers pouvant la fragiliser.

### ■ **Le Ségur de la santé**

Il se compose de trois phases.

- 1<sup>ère</sup> phase : Le complément technique indiciaire de 183 € net.

À ce jour, comme l'a rappelé **FO** dans un tract précédent portant sur le Ségur, et après le

regroupement d'informations obtenues auprès de la DRH-MD et du CMG de Saint-Germain-en-Laye, le paiement devrait au mieux se faire sur la paie du mois d'avril 2021. Reste à confirmer une rétroactivité depuis septembre 2020, en 2 parties de 90 et 93 euros, et in fine 183 euros. La DGRH/SSA n'a pas, à l'heure actuelle, de directives précises pour la mise en œuvre au sein du SSA. M. MAUGÉ ne confirme pas les informations avancées par **FO**.

**FO** reste vigilante sur la mise en application de cette mesure, et particulièrement sur les directives données aux CMG, car rappelons que les agents de la médecine hospitalière ne sont pas tous payés par le CMG de Saint-Germain-en-Laye, notamment les personnels ATL (Administratif, technique et logistique).

Lors du CTR SSA du 26 novembre 2020, nous avons soulevé le problème de la transposition du CTI aux ouvriers de l'État, l'étude est toujours en cours à la DRH-MD !? Nous avons également revendiqué une application du CTI aux personnels d'unités extérieures mis pour emploi dans les hôpitaux, comme les agents de la Direction des Services Informatiques et Numériques (DSIN), et des services sociaux ASA assistantes sociales.

Plus largement, **FO** revendique une extension de ce CTI à l'ensemble des personnels du SSA qui vivent encore aujourd'hui les difficultés de cette crise sanitaire sans précédent.

- 2<sup>ème</sup> Phase : La revalorisation des grilles indiciaires.

Les négociations sont en cours au sein du ministère de la santé pour la Fonction Publique Hospitalière, pour probablement fin mars, début avril 2021. La mise en œuvre de



la transposition à la Fonction Publique d'Etat s'effectuera début 2022.

- 3<sup>ème</sup> Phase : Évolution statutaires.

Les négociations sont en cours au sein du ministère de la santé pour la Fonction Publique Hospitalière concernant le passage de la catégorie B en A pour les TPC restants, et de catégorie C en B pour les aides-soignant-e-s.

La DGRH a attiré notre attention en soulevant le problème des AS qui passent ou passeraient adjoint administratif, et qui dans ce cas ne pourraient pas bénéficier du passage en B ?

**FO** a posé la question du devenir du corps des ASHCQ dans le cadre des évolutions statutaires. L'administration a d'ailleurs souligné les besoins pour ce corps dans les domaines du bio nettoyage et du brancardage. Elle a aussi précisé que la DRH-MD ne recrutait plus dans ce corps et constaté une classe d'âge vieillissante.

#### ■ Plan Ambition 2030

**FO**, comme à son habitude, s'est montrée très revendicative, mettant en exergue plus particulièrement le devenir des établissements hospitaliers civilo-militaires, HIA Legouest, HIA Desgenettes. **FO** a fait remonter l'inquiétude des personnels qui observent avec désarroi des partenariats en standby, la fermeture des services régaliens, la baisse de la qualité de prise en charge et une cohérence des soins dégradés. **FO** s'interroge sur la nouvelle feuille de route du directeur central. Certes, nous l'avons bien compris, le SSA s'axe sur le soutien aux forces, mais comment assurer une mission de service public de qualité en pleine crise sanitaire, sans le maintien d'une médecine hospitalière conservant ses praticiens, ses spécialistes, ses effectifs, ses services et ses lits ? Nous gardons en mémoire la fermeture de l'HIA du Val de Grâce... Pour **FO**, il serait inconcevable d'abandonner à un triste sort ces structures hospitalières qui ont pleinement prouvé leurs compétences.

Le directeur central doit rencontrer la Ministre des armées courant février pour lui soumettre son plan « ambition 2030 ». Il a indiqué qu'il ne souhaitait pas fermer d'hôpitaux mais que ceux-ci (Desgenettes et Legouest) devaient retrouver une activité suffisante pour exister. Concernant l'HIA Desgenettes, le projet d'établissement reste axé sur la réhabilitation

physique et psychique des patients (du soldat ?) et il est nécessaire de développer des partenariats afin d'obtenir une activité viable pour l'hôpital.

**FO** a indiqué que ces propos n'étaient pas de nature à rassurer les personnels. En effet, pour l'HIA Desgenettes, le partenaire local qui correspondait au projet d'établissement (hôpital Henry Gabrielle) a mis fin au projet de partenariat. L'HIA Desgenettes a été vidé de la quasi-totalité de ses services spécialités pour faire place nette à une structure qui finalement n'intégrera pas l'hôpital !

Plus d'activité ! Si le choix n'avait pas été de supprimer les services de réanimation de Metz et Lyon, ces deux hôpitaux auraient plus d'activité ! Alors que le pays souffre d'un manque criant de lits de réa, que le confinement menace par manque de lits, ne faut-il pas rouvrir les services de réanimation ?

Plus d'activité ! Si les urgences de Metz et Lyon étaient ouvertes H24 avec les spécialités nécessaires pour accueillir les patients, ces deux hôpitaux auraient plus d'activité !

La gouvernance région Sud entre les HIA Ste Anne et Laveran se traduirait par un travail commun de certains services ou spécialités médicales, mais conserverait deux directions distinctes, sans mise en place d'un directeur chapotant les deux HIA, et pas de suppressions de postes...

**FO** a une nouvelle fois soulevé la question des mises à disposition concernant le projet Bahia-HIA Robert Picqué, soulignant que 85 personnels civils étaient dans l'attente.

**FO** espère que le plan Ambition 2030 ne sera pas une pâle copie du plan SSA 2025 ; il nous faut des partenariats et des collaborations intelligentes, sans que le SSA en profite pour continuer à restructurer.

**FO** souhaite que le directeur central vienne rencontrer les personnels dans les établissements quand il lui sera possible, pour prendre la mesure de leurs revendications.

#### ■ CRISE SANITAIRE COVID-19 : Stratégie vaccinale du SSA

La DGRH/SSA nous a précisé que le SSA se cale sur la stratégie nationale. **FO** a alerté sur la rupture de doses dans certains établissements, sachant qu'il reste des agents volontaires et éligibles à la phase 1 de



COMPTES RENDUS



vaccination. **FO** s'est inquiétée de voir ses agents redirigés vers les établissements pivots de leurs régions, sachant qu'actuellement les créneaux sont totalement saturés. **FO** a fait part de sa vigilance particulière sur les conditions de travail et le renforcement des protocoles sanitaires internes en cas d'apparition de clusters, et demande une accélération conséquente de la vaccination dans les établissements du SSA.

Protection des agents : Alors que le gouvernement Castex recommande un recours accru au télétravail afin de limiter les contacts dans les transports en commun et sur les lieux de travail, la mise en place du télétravail au sein du SSA est quasi inexistante. Le SSA est le plus mauvais « élève » du MINARM.

**FO** a rappelé qu'il était temps que le SSA développe une politique de mise en œuvre du télétravail et que les agents qui souhaitent télé-travailler puissent obtenir les conditions matérielles pour le faire.

#### ■ **Avancements SSA - REO 2021**

**FO** constate la réduction des taux d'avancement 2021 pour les ouvriers d'état en comparaison d'autres services du MINARM, notamment sur le CMG de Bordeaux.

**FO** a demandé à la DGRH/SSA un ratio à la hausse pour 2022.

**FO** attend de voir le doublement des taux pro-pro.

**FO** observe des remontées et une stabilisation des effectifs sur certains REO homologués 2021 du SSA.

#### ■ **Décrets et arrêtés du 24 décembre 2020 de transposition des primes FPH à la FPE (quid de la Prime Buzyn = Prime Urgences ?).**

L'administration centrale s'accorde à reconnaître l'importance du décret du 24 décembre et ses 3 arrêtés annexes, concernant la transposition des primes attribuées aux personnels paramédicaux de la FPH vers la FPE.

**FO** a toujours revendiqué ce principe d'homologie permettant une homogénéité rapide des textes législatifs.

Nous avons réédité notre question posée au CTR pour l'attribution de la Prime Buzyn (Prime Urgence) : la DGRH/SSA nous avait confirmé l'envoi d'une liste des personnels éligibles à DRH-MD/SRHC ; une nouvelle liste actualisée vient d'être renvoyée en ce début d'année. Aux dernières nouvelles, un travail de budgétisation est en cours pour un paiement courant 2021.

Pour conclure, cette bilatérale s'est déroulée dans le cadre d'un dialogue social constructif. Nous avons obtenu de nombreuses réponses à nos questions, même si beaucoup de travaux sont en cours ; **FO** restera vigilante à obtenir satisfaction à ses revendications. Nous ne perdons pas de vue la mise en œuvre des réformes de la loi de transformation de la fonction publique et santé 2022, que nous combattons fermement.

**1<sup>ère</sup> organisation syndicale représentative au sein du SSA, nous vous remercions de votre confiance.**

**Résister, Revendiquer, Reconquérir : la période difficile que nous traversons s'y prête considérablement.**

### FLASH INFO – Dernière Minute

La DGRH/SSA vient de confirmer aux élus CTR, dont vos représentants **FO DEFENSE**, que le texte réglementaire concernant le complément technique indiciaire (CTI) devrait paraître très prochainement au Journal Officiel.

**FO DEFENSE** attend ce texte avec impatience, pour prendre connaissance des modalités de mise en application du Ségur au sein du SSA, et reste déterminée pour qu'il soit appliqué à l'ensemble des agents du SSA, tous statuts confondus. **FO DEFENSE** rencontrera le DRH-MD (l'amiral HELLO) le 11 février 2021.

Cet entretien portera entre autres sur le Ségur de la Santé et sa mise en application au sein du MINARM.

Le 5 février 2021



COMPTÉ RENDU

